



COMMUNE DE LA VERRERIE

BOURSE DE FORMATION SUBSIDE COMMUNAL

Dans sa séance du 30 mai 2006, le Conseil communal a décidé d'octroyer un subside communal pour les jeunes en formation.

Le versement de cette bourse de Fr. 200.—est conditionné comme suit :

- ⇒ Seules les personnes inscrites sur la liste fournie par le Service des subsides de formation, pour lesquelles un découvert est encore mentionné après versement de la bourse cantonale, ont droit à cette aide.
- ⇒ Le droit s'éteint dès l'entrée dans la 25^{ème} année.

Cette mesure prend effet dès l'année scolaire 2005-2006 en cours.

Le Crêt, le 1^{er} juin 2006

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Stéphanie Perroud

Le Syndic :

Didier Santschi